

NOTE AUX FAMILLES

I. AIDES DE L'ETAT

- Bourses de collège :

Conditions d'attribution : selon les ressources de la famille.

Référence : avis d'imposition 2016 et 2017, **en cas de changement de situation au cours de la dernière année civile** entraînant une baisse substantielle des revenus. (barème 2016 au verso à titre indicatif à comparer avec votre revenu fiscal de référence).

Démarches à effectuer : **dossier à retirer à la Vie Scolaire** dès la rentrée 2017.

Dossier à déposer impérativement avant le 30 septembre 2017, au service intendance, contre émargement des familles.

↪ les dossiers en retard **seront rejetés.**

➔ **ATTENTION le dossier doit être renouvelé chaque année.**

- Fonds Social

Bénéficiaires : élèves confrontés à des difficultés matérielles de nature à gêner leur scolarité.

Montant : variable. **Aide ponctuelle et exceptionnelle** pour l'achat de matériel scolaire, aide aux transports, participation aux frais de demi-pension, voyages scolaires...

Conditions d'attribution : Les demandes sont examinées par une commission qui évalue la situation.

Démarches à effectuer : **dossier à retirer à la Vie Scolaire et à remettre à l'Assistante Sociale.** Vous pouvez la joindre au 04.96.13.90.76, pendant ses jours de permanence au collège. Les parents sont reçus uniquement sur rendez-vous.

II. AIDES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE

1. Chèque Resto-Collège

Bénéficiaires : élèves boursiers inscrits à la demi-pension

Montant : 90 € en 2016-2017 par trimestre, versés directement au collège.

2. Allocation d'études : A.D.E.C.

Bénéficiaires : élèves boursiers.

Montant : 138 € versés en fin d'année scolaire.

Conditions d'attribution : bénéficiaire du taux 2 ou 3 de bourse.

Démarches à effectuer : aucune. Le versement de l'allocation sera effectué automatiquement.

3. Carte L'Attitude 13 : 100 € de réduction pour l'achat de livres, places de concert, cinémas,

musées... N° AZUR 0 811 880 088 et lattitude@cg13.fr

N'hésitez pas à vous renseigner en vous connectant au site du Conseil Général www.cg13.fr ou au site du Collège www.clg-malraux-marseille.ac-aix-marseille.fr

III. AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Allocation de rentrée scolaire :

Bénéficiaires : enfants nés entre le 16.09.1999 et le 31.12.2011 inclus.

Montant : 364,09 € pour les 6-10 ans / 384,17 € pour les 11-14 ans / 397,49 € pour les 15-18 ans. Versement automatique fin août pour les 6-16 ans.

Pour les 16-18 ans faire une déclaration sur l'honneur sur le site de la CAF.

Conditions d'attribution : plafonds de ressources, revenus 2015: 1 enfant: 24 404 € / 2 enfants : 30 036 € / 3 enfants : 35 668 € / par enfant en + : 5 632 €.

Nombre d'enfants à charge	Bourse trimestrielle		
	Échelon 1 :	Échelon 2 :	Échelon 3 :
	35 €	96 €	150 €
1	14 955 €	8 084 €	2 852 €
2	18 406 €	9 950 €	3 511 €
3	21 857 €	11 815 €	4 169 €
4	25 308 €	13 682 €	4 827 €
5	28 760 €	15 547 €	5 485 €
6	32 211 €	17 412 €	6 144 €
7	35 662 €	19 279 €	6 802 €
8 ou plus	39 113 €	21 144 €	7 460 €